



Bèlignoux

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

**DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AOUT 2023 A 19 H**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2023 ;
2. Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants de Bèlignoux scolarisés dans des classes ULIS ;
3. Convention à intervenir avec l'IGESA dans le cadre de la location de berceaux au sein de la crèche ;
4. Décision modificative au budget général de la commune ;
5. Organisation de l'enquête de recensement de la population 2024, avec désignation du coordonnateur ;
6. Autorisation de recrutement d'agents recenseurs vacataires pour l'enquête de recensement de la population 2024 ;
7. Écho des commissions ;
8. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 août 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le lundi 28 août 2023 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : MM. et M^{mes} Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Françoise GACHON, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Bruno RAVAT, Françoise TERRIER, Eric RACCURT, Carine BARDOU, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, Stéphanie SOINNE

Absents excusés ayant donné pouvoir : MM. Béatrice BREVET a donné pouvoir à Jean-Philippe FAVROT, David VANNIER a donné pouvoir à Aurélie VANNIER, Chloé BRANCHEY a donné pouvoir à Gontran BROZZONI, Soraya GRELLIER a donné pouvoir à Eric RACCURT, Duy Giang LA a donné pouvoir à Jean-Gérard MAURICE,

Absents excusés : Léa TERRIER, René GOETSCHY,

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Madame Françoise GACHON est désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 11 juillet 2023.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ENFANTS DE BÉLIGNEUX SCOLARISÉS DANS DES CLASSES ULIS

Rapporteur Madame Aurélie VANNIER

N° délibération : 20230828-01

Conformément à l'article L212-8 du code de l'éducation stipulant qu'une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées à des raisons médicales. Le dispositif ULIS est donc concerné par ce motif.

L'assemblée prend connaissance que la commune de Béligneux est sollicitée pour participer aux frais de fonctionnement des classes ULIS (Unités Localisées pour l'inclusion Scolaire) au sein d'autres communes et notamment la commune de Dagneux, dans lesquelles des enfants de Béligneux sont inscrits.

Les classes ULIS accueillent des enfants en situation de handicap, dans le premier degré.

Le Code de l'éducation prévoit une participation des communes au prorata des frais de fonctionnement supportés par la commune accueillante.

La commune de Dagneux, par délibération en date du 20 juin 2023, a fixé le montant de la participation financière des communes de résidence des enfants scolarisés en classe ULIS à 580,30 €, par enfant. La commune de Dagneux a accueilli, pour l'année scolaire 2022/2023, cinq enfants de Béligneux en classe ULIS ; à cet effet, elle sollicite la participation aux frais pour un montant de 2 901,50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec la Ville de Dagneux.

APPROUVE le paiement des frais de scolarisation tels que présentés par Monsieur le Maire.

CONVENTION À INTERVENIR AVEC L'IGESA DANS LE CADRE DE LA LOCATION DE BERCEAUX AU SEIN DE LA CRÈCHE

Rapporteur Monsieur Gontran BROZZONI

N° délibération : 20230828-02

Il est rappelé à l'assemblée que, lors de sa séance du 13 décembre 2022, elle a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention à intervenir avec l'Institution de Gestion Sociale des Armées (IGESA), dans le cadre de la location de 6 berceaux au sein de leur crèche, au profit des familles bélignardes n'ayant aucun lien direct avec le Ministère de la Défense.

Cette convention arrivant à expiration, il est proposé à l'assemblée de reconduire, pour l'année 2023/2024, cette action dans les mêmes conditions. La convention fixe un montant facturé à la commune, pour chaque berceau, de 11 500 € TTC par an. Pour la rentrée 2023/2024 l'IGESA a pu attribuer 5 berceaux à la collectivité, au regard de ses inscriptions, par conséquent la somme annuelle 2023/2024 sera de 57 500 € TTC.

La convention prendra effet au 1^{er} septembre 2023 pour une année soit une fin prévue le 31 août 2024. Au regard de cette échéance, la somme due par la collectivité sur la durée de la convention sera de 57 500 € TTC.

Si la collectivité souhaite perdurer cette activité, au-delà du 31 août 2024, elle devra signer une nouvelle convention.

L'assemblée est unanime quant au prix élevé de la location de berceaux, une charge financière difficile à supporter budgétairement pour uniquement 5 places, sachant que cette année 14 dossiers ont été déposés. Un débat est lancé au sein de l'assemblée pour savoir si la commune doit perdurer cette action dans les prochaines années ou étudier une éventuelle construction de crèche. Un groupe de travail composé d'élus travaillera sur cette faisabilité en étroite collaboration avec la CAF et Madame MEUNIER.

Françoise GACHON est chargée de constituer le groupe de travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 19 voix pour et une abstention, des membres présents et représentés,

ACCEPTE la réservation de cinq berceaux au sein de la crèche située sur Béligneux et en gestion par l'IGESA, pour l'année 2023/2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'IGESA.

DÉCIDE D'INSCRIRE les crédits au budget 2023 et 2024.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

N° délibération : 20230828-03

L'assemblée est informée que, lors de l'élaboration budgétaire, il n'a pas été pris en compte la somme due à l'EPF de l'Ain dans le cadre du portage pour l'acquisition du local sis 594, route de Genève. Dans le tableau présenté par l'EPF de l'Ain figurait une première échéance en 2024 et non 2023. Après contact avec cette entité, il s'avère que c'est une erreur de leur part et que le premier versement doit bien intervenir en 2023.

De plus, dans le cadre de l'opération de l'agrandissement du périscolaire il convient d'injecter 30 000 € sur l'opération afin de pouvoir honorer l'intégralité des dépenses. Lors de l'élaboration budgétaire, tous les coûts n'étaient pas connus, et comme toute opération cette dernière a connu son lot d'aléas. L'opération de l'agrandissement périscolaire s'élève à 174 000 € un coût conséquent pour seulement 23 enfants.

A cet effet, Monsieur le Maire propose les opérations suivantes en dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Compte et opération	Augmentation de crédits	de Diminution de crédits	Compte et opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
<u>Opération 238 – Périscolaire</u> 2313	+ 30 000,00 €				
27638 Créances sur autres établissements publics	+ 36 000,00 €				
<u>Opération 237 – Gymnase</u> 2313		-66 000,00 €			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ la décision modificative numéro 2 au budget général de la commune.

DÉCIDE de procéder aux opérations comptables décrites ci-dessus.

ORGANISATION DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024, AVEC DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR

Rapporteur Françoise GACHON

N° délibération : 20230828-04

Madame Françoise GACHON, adjointe au maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de la campagne de recensement de la population 2024 à réaliser dans la commune, du 18 janvier au 17 février 2024, il convient de désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population 2024.

Elle propose la désignation de Madame Julie BASSEVILLE, adjointe administrative à la commune, coordonnatrice d'enquête. Madame Julie BASSEVILLE bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret 2017-732 du 3 mai 2017 modifiant l'annexe au décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se dérouleront dans la commune du 18 janvier au 17 février 2024 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DÉCIDE de désigner Madame Julie BASSEVILLE, adjointe administrative, coordonnatrice d'enquête.
ACCEPTE que cet agent soit déchargé partiellement de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS VACATAIRES POUR L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Rapporteur Françoise GACHON

N° délibération : 20230828-05

Madame Françoise GACHON informe l'assemblée que notre commune est concernée par un recensement général de la population qui débutera le 18 janvier 2024 pour se terminer le 17 février 2024. A cet effet, et au regard du découpage de notre territoire, il convient de créer 5 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population 2024.

Une communication sera faite rapidement faisant appel à candidatures. Elle sera diffusée sur les panneaux lumineux, Illiwap et le site de la commune.

Cette mission possède des aléas comme une présence terrain le soir et le week-end lorsque les administrés sont chez eux.

Pour information la population légale de ce recensement ne sera prise en compte qu'à partir de 2027.

Il convient également de fixer les conditions de rémunération desdits agents, il est proposé à l'assemblée l'indemnisation suivante :

- Une somme fixe de 200 euros couvrant les frais de préparation et les frais de transport ;
- 1,10 € par feuille de logement remplie ou saisie en ligne ;
- 1,50 € par bulletin individuel rempli ou saisi en ligne ;
- 30 € par séance de formation.

Il est porté à la connaissance de l'assemblée que la dotation forfaitaire fixée par l'État pour cette opération sera connue courant octobre 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret 2017-732 du 3 mai 2017 modifiant l'annexe au décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

Considérant qu'en raison de l'organisation des opérations de recensement de la population 2024, il y a lieu de recruter 5 agents recenseurs en tant que vacataires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DÉCIDE de recruter 5 agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2024 ;
ADOpte les conditions de rémunération des agents recenseurs comme présentés par Monsieur le Maire.

ÉCHO DES COMMISSIONS

La parole est laissée à Jean-Philippe FAVROT, représentant la **3CM**

Il souhaite faire part de deux informations :

- Le 23 septembre, la Communauté de communes organise la fête du vélo et de la mobilité. Une base sera implantée à Dagneux avec un parcours de ralliement organisé par des associations de Beynost, La Boisse et Dagneux. Vous pouvez retrouver toutes les informations liées à cette journée sur le site de la 3CM. En espérant une participation massive à cet événement sportif offrant un beau moment d'échange.
- Toujours dans le cyclisme avec, à l'étude actuellement, le projet d'aménagement du pont de Jons pour permettre une extension de la liaison voie verte et voie bleue ; Un projet qui est actuellement en concurrence avec celui de l'aménagement du pont de Loyettes.

L'assemblée est également informée qu'un Métabolite a été détecté au sein d'un captage d'eau situé sur le territoire intercommunal. Il est probable que les différents captages présents sur le territoire seront analysés.

COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATIQUE - ASSOCIATIONS ET VIE ÉCONOMIQUE

Rapporteur Madame Françoise GACHON

Depuis ma prise de fonction en tant qu'adjointe à la communication, nous nous sommes attelés à beaucoup de sujets à la fois, même si nous avons initialement pensé faire les choses progressivement, les unes après les autres ... les affaires courantes à traiter l'emportant malheureusement sur la restructuration et l'organisation qu'il conviendrait de mettre en place ; mais il est difficile de faire autrement vu que nous sommes un service public et que nous devons avant tout rendre service à nos concitoyens. Le tout-venant ayant été par exemple pour ne pas tout citer, l'organisation du 8 décembre (dont les premières esquisses ont démarré dès juin et la prochaine réunion de travail est fixée au 15/9), le travail sur les prochaines brèves qui doivent paraître en septembre dont le sujet sera la rentrée pour nos associations (la reprise de contact avec les associations qui a pris du temps également), la refonte du logo et des visuels utilisés par le secrétariat, les relations à renouer avec la presse, etc, etc... j'espère que vous avez remarqué qu'il y a de plus en plus d'articles sur Bèlignieux sur nos journaux (sauf pendant cette période d'été où la commission a été moins productive, mais j'étais bien occupée à faire des remplacements) ; bref, des tas de petites tâches qui prennent beaucoup de temps. Toujours est-il que nous avons, quand même réussi, avec la nouvelle équipe, à commencer une série de travaux de fond : dont notamment recréer une dynamique communale des associations (je vous rappelle la réunion du 22 septembre où la commission COMMUNICATION reçoit toutes les associations et qui sera suivie d'un temps de partage avec tous les conseillers et les associations autour d'un BBQ).

Lors de la réunion du 19 septembre, les membres de la commission Communication valideront leur charte qui est désormais aboutie. Deux nouveaux groupes WHATSAPP ont été mis en place : un pour les conseillers / un pour la commission Communication ;

Je devais m'attaquer en août à l'architecture du réseau et du drive ... mais j'ai fait pleins d'autres choses et j'ai à peine commencé ... mais je ne désespère pas de le faire car c'est absolument indispensable pour que tous ceux qui travaillent dessus puissent travailler sereinement sans avoir à chercher les documents !

Je dois également travailler sur les outils numériques car là aussi, tout ne tourne pas sans difficultés ; toutefois, nous avons pris le temps tous ensemble autour de la table de mettre en place une règle et je tiens à remercier Sophie qui tient bon la barre sur ces sujets-là.

Enfin, je n'ai absolument pas abordé le gros sujet de développement économique, mais j'espère pouvoir démarrer avant la fin de l'année.... Voilà ! la suite au prochain épisode

COMMISSION SANTÉ ET SOCIAL

Rapporteur Monsieur Gontran BROZZONI

Un point est fait sur la situation dramatique qu'ont vécu deux familles, le 9 août dernier suite à l'incendie de leurs habitations à Chânes. Deux familles lourdement touchées, qui font preuve de courage et qui peuvent compter sur le soutien actif de la municipalité et de la solidarité citoyenne.

Une famille a d'ores et déjà trouvé une solution de relogement ; en revanche pour la deuxième famille c'est beaucoup plus difficile, aucun logement correspondant aux critères n'est disponible actuellement.

Un point est fait concernant les fortes chaleurs des dernières semaines.

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur Gontran BROZZONI pour la mise en place d'un plan canicule qui devra être opérationnel pour la prochaine vague de fortes chaleurs.

Concernant cette mise en place du plan canicule, il est rappelé qu'une seule personne s'est déclarée en mairie, malgré une communication faite à plusieurs reprises.

La commission santé/social va travailler à la mise en place d'un plan canicule avec l'ouverture de salles climatisées, comme elle l'a déjà proposé cet été. Une communication sera mise en place afin que l'information circule largement quant à cette mise en place.

Carine BARDOU rappelle que la canicule ne concerne pas que les personnes âgées mais peut aussi toucher des enfants et les personnes les plus fragiles

Le CCAS mettra en œuvre le plan canicule qui sera élaboré par la commission santé/social.

COMMISSION URBANISME ET SÉCURITÉ

Rapporteur Monsieur Jean-Gérard MAURICE

Concernant les dossiers d'urbanisme aucun dossier n'est en attente le travail est accompli au fil de l'eau.

Concernant la sécurité sur le territoire cinq véhicules ont été enlevés.

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur Madame Aurélie VANNIER

Il est rappelé la rentrée scolaire qui aura lieu le 4 septembre. Les élus ont été sollicités pour l'organisation de la fluidité du trafic aux abords du groupe scolaire le matin et le soir.

Concernant le temps méridien sur les deux premières semaines, des élus accompagneront le personnel pour que le temps consacré au repas des enfants soit respecté.

COMMISSION VOIRIE, ENVIRONNEMENT, BÂTIMENT ET PATRIMOINE

Rapporteur Monsieur le Maire

➤ **Déploiement fibre :**

Les rencontres régulières avec les entreprises et le SIEA continuent mais malheureusement, malgré un investissement des élus, les délais ne sont pas respectés. Les élus ont l'impression de ne pas être écoutés ni même compris. Bien sûr les entreprises essaient d'avancer, mais des freins persistent et notamment dans l'installation des armoires.

L'assemblée est unanime pour refaire une opération coup de poing afin de manifester notre mécontentement et notre désarroi face à cette situation.

Monsieur le maire stipule qu'une rencontre sera sollicitée auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes mais également auprès de Monsieur le Président du SIEA pour l'obtention de réponses quant au retard.

Point sur les travaux :

Monsieur le Maire présente un Powerpoint présentant des photos des travaux qui ont été réalisés durant l'été :

➤ **Pose de volets roulants à :**

- La Salle des fêtes ; une particularité : la porte de secours dont le volet s'ouvre avec une clé car elle doit rester ouverte dès lors que la salle est occupée ;
- La Salle de danse ;
- Les logements communaux situés au groupe scolaire où les fenêtres existantes ont également été changées avec double vitrage. Un seul logement possédait du double vitrage.

➤ **Travaux dans la cour élémentaire :**

- Réhabilitation du terrain de football en gazon avec un revêtement souple avec un pourtour enherbé. Pour la mise en œuvre du pourtour, la terre a été retournée et dès les vacances de la Toussaint des bandes enherbées seront posées ;
- Le parvis face au restaurant scolaire a été modifié avec la suppression des bacs en béton qui représentaient un danger pour les enfants ;
- Reste le nettoyage de la cour et du puits perdu ;
- Toujours dans la cour élémentaire des bancs seront aménagés autour des arbres ;
- L'éclairage des classes de l'école élémentaire a été changé par la mise en place d'un éclairage à led.

➤ **Travaux local podologue :**

- La réhabilitation du local va être terminée et durant un certain temps la MJC organisera des réunions sur différents thèmes.

➤ **Agrandissement du périscolaire :**

- Les travaux sont sur le point d'être terminés et tout sera opérationnel pour la rentrée le 4 septembre. Cette opération permet d'accueillir 23 enfants supplémentaires. En deux ans, la municipalité a ainsi permis l'accueil de 50 enfants entre la mise en place de l'étude surveillée l'an dernier et l'agrandissement cette année. Malgré cela, des parents se retrouvent encore sur liste d'attente, une problématique lourde pour la collectivité mais sur laquelle elle continue de travailler.

Monsieur le Maire lève la séance à vingt et une heures.

INTERVENTION DE MONSIEUR MARC ROUGIER

Souhaite revenir sur le point où il a été abordé le coût des berceaux de la crèche. Il espère que les parents qui peuvent bénéficier d'une attribution sont conscients du coût supporté par la collectivité.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité permet un service même si ce dernier est minime, mais en revanche cela ne permet malheureusement pas aux parents de bénéficier d'un tarif réduit.

INTERVENTION DE MONSIEUR LAMBERT DRAINAC

Informe l'assemblée des constatations qu'il a pu faire lors des travaux réalisés par les entreprises pour la fibre sur la RD 1084. Il déplore également le manque de communication entre les entreprises, le fait d'être informé en amont aurait permis de sortir les véhicules.

Monsieur le Maire stipule que des arrêtés de voirie ont été accordés et apposés sur l'ensemble du territoire afin de ne pas bloquer l'avancement des travaux de la fibre.

Monsieur le Maire fera remonter les mécontentements aux entreprises et prend note des manquements.

Monsieur LAMBERT DRAINAC demande également pourquoi les panneaux de signalisation routière ont été changés.

Monsieur le Maire rappelle que les panneaux ont une date de péremption. Une opération qui a été phasée en 2021 Chânes, 2022 le village et 2023 La Valbonne.

LE MAIRE,

Philippe FERRAND



LA SECRETAIRE,

Françoise GACHON